

Vue générale de Rivière-du-Loup

Un régime d'austérité est instauré à Rivière-du-Loup

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — L'administration municipale de Rivière-du-Loup devra affronter la nouvelle année financière avec des prévisions budgétaires restreintes à un niveau maximum d'austérité.

Le trésorier, M. Jacques Plante, a signalé que les dépenses municipales n'augmenteront que de \$117.300, ou de 1,58 pour 100 seulement sur l'année dernière, alors que les prévisions passeront de \$7.421.000 à \$7.538.300.

Pour obvier aux pertes de revenus résultant des modifications gouvernementales en matière de taxation municipale et à la vente du réseau électrique municipal, la ville de Rivière-du-Loup ira chercher cette année le taux complet de \$1 du champ foncier scolaire, qui n'avait été approprié qu'à \$0,28 l'année dernière.

C'est ainsi que la taxe foncière générale a été majorée de \$1.2804 à \$2.2746 des \$100 d'évaluation, et que la taxe d'affaires a été portée d'un taux de 3,5 à 4,1. Les taxes d'eau et d'enlèvement des ordures ménagères ont toutefois été respectivement maintenues à \$185 et \$30. Ce qui élèvera effectivement le taux global d'imposition municipale de \$2,56 à \$3,24.

Pour une propriété unifamiliale évaluée à \$20.000 en 1980, le fardeau

fiscal passera de \$705 à \$904, tenant cote de tous les changements fiscaux.

Il y a lieu de remarquer que l'évaluation municipale de Rivière-du-Loup ne représente qu'environ 55 pour 100 de la valeur réelle. Cette évaluation impossible s'établissait au 1er janvier 1981 à \$111.041.540, tandis que l'évaluation non imposable était de \$44.590.165, pour un total de \$155.631.705. La dette obligatoire ne s'élevait d'autre part qu'à 10 pour 100 de cette évaluation imposable, équivalant à un peu plus que la moitié de la valeur réelle.

Revenus

Les revenus de sources locales, avec \$4.252.668, représenteront 56,4 pour 100 des prévisions municipales, avec une augmentation de \$1,1 million sur l'année dernière, qui proviendra presque complètement de la taxe foncière générale.

Les compensations tenant lieu de taxes s'élèveront par ailleurs à \$916.359 (12,2 pour 100 du budget), avec une augmentation d'environ \$182.000. Les services rendus à d'autres municipalités ajouteront des revenus de \$124.234 et les autres services rendus, \$363.900. Les subventions gouvernementales inconditionnelles s'abaisseront à \$539.947. Ce poste des revenus encourra ainsi une dégringolade de

\$422.700, comparativement au montant de \$960.647 de l'année 1980.

De sources locales, les autres revenus ont été évalués à \$1.343.198 (17,8 pour 100 du budget), s'agissant notamment d'une prévision de \$850.032 (11,3 pour 100) en intérêts du fonds d'électricité résultant de la vente du réseau électrique, ainsi qu'une appropriation de \$300.000 en surplus accumulé au 31 décembre 1980.

Les dépenses

Les frais de financement de la dette obligatoire seront la dépense la plus importante, avec \$2.010.069 et 26,7 pour 100 du budget municipal de \$7.538.300. Ce sera toutefois une diminution de \$213.425, ou de 11 pour 100, sur l'appropriation de \$2.223.494 de l'année dernière.

L'hygiène du milieu suivra avec \$1.177.518 (15,6 pour 100) et \$160.000 de plus qu'en 1980, puis le transport routier avec une dépense de \$1.151.494 (15,3 pour 100) et une majoration de \$81.756 sur l'an dernier; l'administration municipale coûtera \$897.320 (11,9 pour 100) et une augmentation de \$182.100 attribuable en partie à des dépenses autrefois absorbées par le réseau électrique municipal; suivront enfin les services de loisirs et de culture, également à 11,9 pour 100 du budget, avec \$899.005.

Les autres dépenses seront l'urbanisme avec \$156.961, la sécurité publique, \$764.363 (10,1 pour 100), dont \$570.954 pour la police; les autres activités municipales avec \$481.568 (6,4 pour 100), qui comprendront notamment les dépenses d'immobilisations effectuées à même les revenus de l'année. Cette dépense a été ramenée à seulement \$131.850, soit à \$265.125 de moins que les prévisions de \$396.975 de l'an dernier.

Jugement fixé au 3 mars

Le jugement dans la cause de René Charest, âgé de 19 ans, de Mont-Joli, a été fixé hier au 3 mars par le juge Boucher.

Joueur de hockey, Charest est accusé de voies de fait dans l'intention de mutiler. L'incident remonte à février dernier et il s'est déroulé à Rimouski.

Il a été établi au cours du procès qu'une bagarre avait éclaté sur le patinoire. René Charest était debout et retenu par les bras par deux autres joueurs. Le gardien du club adverse s'est avancé vers lui et Charest lui a donné un coup de patin en plein visage, lui fracturant la mâchoire.

Scepticisme de la Société nationale envers les MRC

par J.-Claude PAQUET

RIMOUSKI — Le mémoire que la Société nationale des Québécois de l'Est du Québec (SNEQ) remettait ces jours derniers au Comité consultatif sur les municipalités régionales de comtés est pour le moins marqué au coin du scepticisme.

Dans sa conclusion, la SNEQ dit en effet ne pas vouloir être dupe et laisser croire qu'elle ne voit pas au-delà de cette première visée d'aménagement. En invitant le peuple à s'exprimer sur des aspects précis de la mise en place des municipalités régionales de comté, dit l'organisme, il subsiste un doute sérieux. En insistant davantage sur le "contenant" que sur le "contenu", dit le mémoire, il ne faut pas être grand devin pour appréhender la mise en place éventuelle d'un gouvernement régional, et quand on aura installé la structure, la prise de pouvoir sera plus facile et pourrait couler rapidement vers ce gouvernement, dont on peut soupçonner l'intention prochaine.

Adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de la SNEQ, le mémoire souligne que la Société nationale accepte d'emblée l'intention du gouvernement qui va dans le sens de la décentralisation, mais elle estime cependant que la décentralisation annoncée devra être réelle, libérée des entraves administratives que les gouvernements ont toujours tendance à installer subtilement, de façon à réduire la portée des objectifs.

La mise en place des commissions scolaires régionales, ajoute le mémoire, illustre au mieux l'erreur que la SNEQ ne voudrait pas voir répéter. En s'appuyant sur cet exemple, qui ne serait pas le seul selon elle, la SNEQ dit constater que pour répondre à des impératifs organisationnels et administratifs, des populations paient encore les frais de décisions technocratiques prises par d'autres, en dehors d'un vrai consentement des premiers impliqués.

Dans ce mémoire, la Société nationale préconise l'établissement de six régions qui serviraient de cadre à la création des municipalités régionales de comté. Ce sont celles du Témiscouata, des Basques, de Rimouski, Mont-Joli (Mitis), Matapédia et Matane, soit à quelques variantes près, ce qui semble se dessiner à la suite des consultations que le comité consultatif du Bas-Saint-

Laurent a effectuées au cours des derniers mois.

Les lettres patentes

Quant aux éléments généraux des lettres patentes qu'il conviendrait d'introduire dans la charte des MRC la Société nationale exprime des visions d'aménagement du territoire qu'il lui apparaît important d'inclure, à savoir 1) que le citoyen devienne l'acteur de son développement, qu'il ne se laisse pas définir par les circonstances ou par l'extérieur; 2) que l'économie des MRC soit participative, sans dogmatisme de l'Etat; 3) que la socialisation des grands services de base: santé, culture, éducation, loisir et travail appartienne aux citoyens. Qu'en cette matière, les MRC se voient concéder un rôle exclusif pour toutes questions de zonage, de protection d'environnement naturel, culturel et social; 4) que toutes les infrastructures nécessaires au développement des services d'ensemble à la communauté fassent l'objet de décisions prises par la population elle-même; 5) que le financement requis pour l'édification et le fonctionnement de MRC soit suffisamment bien défini pour éviter les pérégrinations à genoux devant des instances lointaines; et 6) qu'un équilibre soit établi quant à la représentation, pour éviter que des municipalités mieux nanties en services n'étouffent les petites collectivités, et que les lettres patentes soient explicites sur les prérogatives et les obligations des parties constituantes.

La consultation

Pour sa part, le secrétaire du comité consultatif pour le Bas-Saint-Laurent, M. Yvon Bécotte, estime que la consultation va bon train. Depuis août dernier, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les maires, secrétaires-trésoriers et conseillers de différentes municipalités. Il y a également eu plusieurs assemblées de secteurs et au moins une quarantaine de municipalités ont entrepris des consultations locales.

Jusqu'à maintenant, 72 municipalités sur 84 ont présenté des mémoires au comité consultatif, alors qu'on a également reçu 57 mémoires d'organismes locaux, 17 mémoires d'organismes régionaux et 19 mémoires de citoyens. C'est à la fin de janvier que le comité consultatif doit remettre ses recommandations.

PEANUTS

D'abord tu comptes le nombre de levers de lune

Ensuite tu additionnes les marées et les chutes de météores

Puis tu divises par le coût de la vie et qu'est-ce que tu obtiens?

1981

C'est brillant, non?

Dr BEAUDOC

Vous pensez vraiment qu'il s'agit de votre frère... l'homme qui vous a attaqué et qui a probablement tué Mme Gilles Gillespie? Et il a tout fait ça après qu'on l'ait enterré?

Je suis incapable d'expliquer ce mystère mais je suis certain, par contre, qu'il s'agissait bien de la voix de mon frère.

En supposant que vous ayez raison... qu'est-ce qui motive ses agissements?

Je crois que je peux répondre à cette question!

MUTT et JEFF

Il n'a vraiment rien qui cloche chez toi, Jeff.

Mais pourquoi est-ce que je me sens malade?

Tu n'aurais pas fêté un peu fort, cette année?

As-tu fumé, as-tu bu?

Mais pourquoi ne me réponds-tu pas?

Je ne suis pas une mémère!

SOURIS MIQUETTE

ENCORE UNE DÉGRADATION AU MUR DU GARAGE!

RECOMMENCE! JE VEUX ANALYSER TA DIFFICULTÉ!

TU FERMES TOUJOURS LES YEUX?

CAAR

SCAMP

QUE FAIS-TU AVEC CETTE BILLE D'ALBERT, COUIKY?

C'EST UNE DE MES ARMES DÉFENSIVES!

REGARDE!

GONG

ZING

HAGAR L'HORRIBLE

Hagar! Tu es supposé valser!

Je valse!

BLONDINETTE

T'as pas mal d'affaires sur ta table de nuit je trouve

Crèmes, ombres à paupières, rouges à lèvres, poudre, crème de base...

On dit que pour une femme, sa table de maquillage est comme un garage

C'est là qu'elle range son visage pour la nuit

LES PIERRAFEU

Je vais au magasin général. Est-ce qu'il y a autre chose à rajouter sur la liste?

Non... Euh... oui!

De la poudre à puces pour Chatonne!



L'entrée de la section des ateliers a été réparée.

La polyvalente de Rimouski ne rouvrira qu'à la fin du mois

par J.-Claude PAQUET
RIMOUSKI — C'est d'ici la semaine prochaine que la direction de la polyvalente Paul-Hubert, à Rimouski, fera connaître la date de retour en classe des élèves, mais selon le directeur général de l'institution, M. Benoit Dubé, il y a peu de chances que les cours reprennent avant la fin de janvier.

Bien que le mauvais temps des derniers jours ait quelque peu retardé les travaux, les réparations les plus urgentes vont bon train et l'on a pu rétablir le chauffage et l'électricité dans une partie de l'école. En fait, a précisé M. Dubé, la date de reprise des cours sera proposée quand on connaîtra la nature exacte de certains problèmes à résoudre, concernant notamment la ventilation.

Le directeur de l'établissement affirme d'autre part qu'il faudra quand même relocaliser temporairement certains cours, soit dans d'autres locaux de la polyvalente, soit à l'extérieur de l'école, mais de préférence à proximité de la polyvalente, du moins pour certains cours professionnels dont les élèves doivent également suivre des cours académiques, lesquels continueront d'être dispensés au Paul-Hubert.

Les cours relocalisés seront probablement ceux de mécanique diesel, mécanique d'ajustage, soudure, mécanique automobile ainsi que la coiffure et les soins esthétiques. Il se

pourrait d'ailleurs que la coiffure et les soins esthétiques soient relocalisés jusqu'à la fin de la présente année académique dans le centre commercial Cooprix, situé juste en face de la polyvalente. Le conseil des commissaires de la régionale du Bas-Saint-Laurent, réunis hier soir, devaient d'ailleurs prendre des décisions quant à certains choix de relocalisation. Dans cet ordre d'idées, M. Dubé souligne qu'on n'écarte pas l'idée de réaménager des ateliers de la polyvalente de Mont-Joli, mais qu'on privilégiera les relocalisations à proximité du Paul-Hubert.

Au cours d'un entretien, M. Dubé a également dit que les gymnases situés dans le bloc B de la poly-

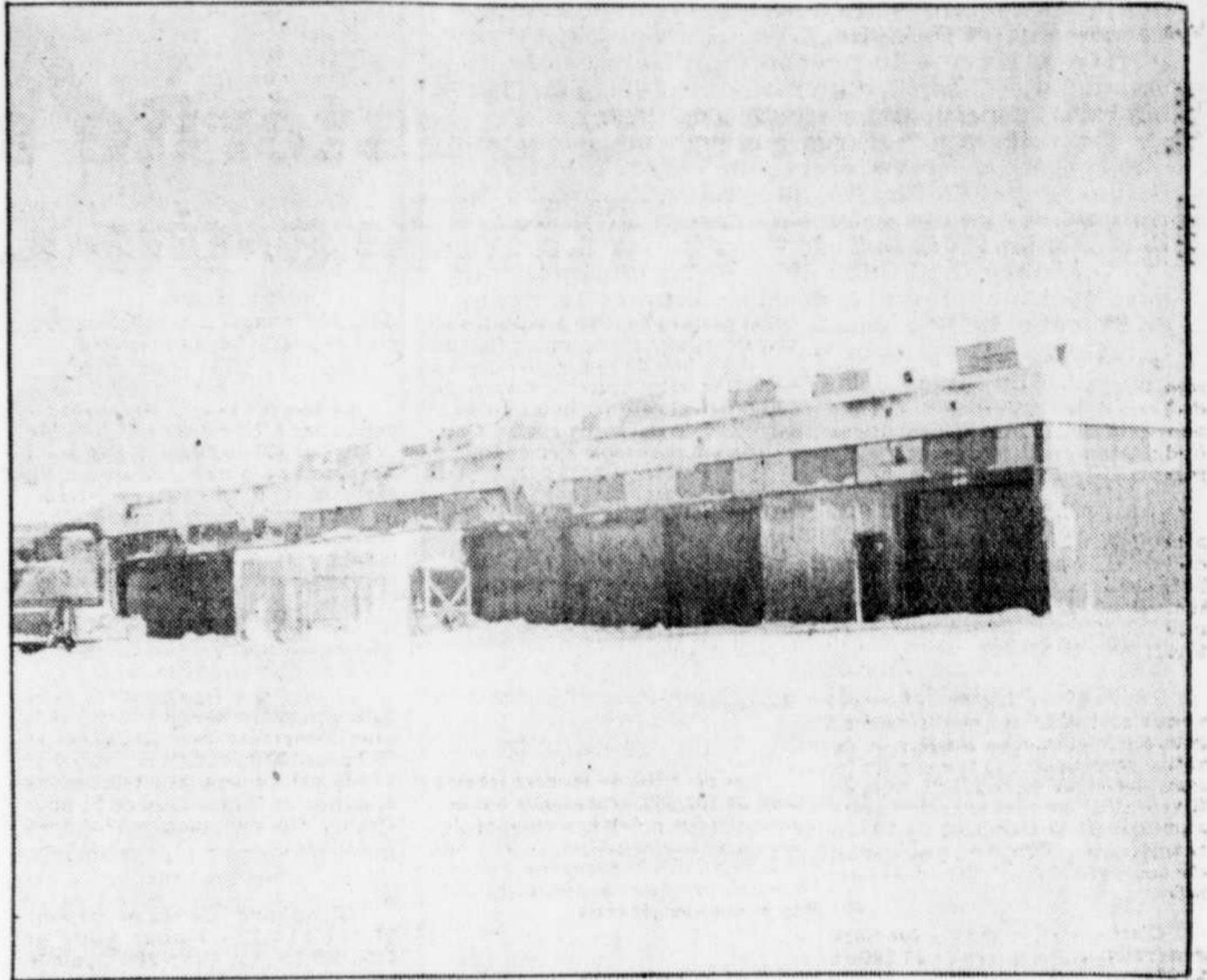
valente sont sérieusement endommagés et qu'il est douteux qu'ils puissent tous être réutilisés avant la fin de la présente année académique. La piscine, cependant, pourrait être ouverte au public avant même la reprise des cours, puisqu'elle n'a pas été touchée et que seul le système d'alarme doit être réparé.

Quant à la possibilité de prolongation de l'année académique, M. Dubé estime qu'elle ne devrait pas être nécessaire. Certes, dit-il, on souhaite s'en tenir aux 180 jours de classe prévus, mais on peut s'ajuster à une vingtaine de jours près, et l'on s'attend que l'arrêt des cours sera de cet ordre.

M. Dubé a rappelé que la di-

rection de la polyvalente communiquera prochainement avec tous les élèves, afin de les tenir au courant de la situation. Ils ne seront cependant pas convoqués spécialement pour leurs biens personnels puisque, dit-il, il n'y a à peu près aucun dommage dans les vestiaires, et s'il y a des cas particuliers, ils pourront être réglés lors de la rentrée.

Interrogé sur les causes de l'incendie et l'ampleur des dommages, le directeur Dubé a répondu qu'il ne pouvait absolument pas se prononcer là-dessus, puisque les évaluations ne sont pas terminées et que les enquêteurs nommés par le gouvernement n'ont pas encore remis leur rapport.



Les réparations vont bon train aux ateliers mécaniques de la polyvalente Paul-Hubert.

Baie-Comeau

La réfection du quai doit commencer incessamment

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil
MATANE — Prévus pour la mi-décembre 1980, les travaux pour la réfection du débarcadère de Baie-Comeau, utilisé par la Société des traversiers du Québec, n'ont toujours pas débuté.

Hier, cependant, un membre du bureau de M. Lucien Lessard, député-ministre du comté de Saguenay, dont fait partie Baie-Comeau, a indiqué qu'il s'agit d'une question de jours, si ce n'est d'heures, pour que les travaux commencent.

Les délais de mise en chantier des réparations se sont accumulés depuis le 6 juin 1980, lorsque les dommages au quai de Baie-Comeau ont forcé la société des traversiers à interrompre son service vers cette municipalité.

Responsable du quai, le gouvernement fédéral voulait attendre au printemps pour entamer les réparations. Selon M. Jacques Comeau, attaché politique du député Lessard, le gouvernement du Québec jugeait inconcevable "de fermer tout l'hiver un service très achalandé".

Au début novembre, Québec lance un appel d'offres pour effectuer les travaux évalués à \$100,000. Des informateurs laissent entendre que la réfection débutera le 20 novembre. Cependant, il y a négociation entre Québec et Ottawa pour le partage des coûts, négociation qui n'aboutira qu'au début du mois de décembre.

tawa assumera les coûts jusqu'à concurrence de \$100,000. En contrepartie, il refilera la juridiction du quai-éperon, du débarcadère et du parc de stationnement au gouvernement du Québec puisque la Société des traversiers est seule à utiliser ces installations. Désormais, Québec défrayera le coût des réparations ultérieures.

La réfection devait débuter à la mi-décembre, mais il a fallu négocier l'entente, sans compter que les matériaux nécessaires n'ont pas été disponibles instantanément, rappelle M. Jacques Comeau.

De plus, mentionne-

il, les températures extrêmement froides des derniers jours rendaient impossible le travail sous l'eau d'une équipe de plongeurs. Toutefois, le ministère des Transports du Québec, régisseur des travaux, ne fera connaître son choix de l'équipe de plongeurs engagés qu'aujourd'hui.

Maintenant, aucun échéancier des réparations n'est avancé. "C'est la première fois que nous conduisons ce genre de travaux, explique M. Comeau. Nous ferons en sorte de réparer une section du quai pour permettre l'accostage des traversiers dans les plus brefs délais.

"Nous espérons qu'après deux ou trois se-

maines de travail, les traverses pourront reprendre pour les véhicules légers, poursuit l'attaché politique. Bien entendu, cela dépendra de la vitesse pour exécuter les travaux et des conditions météorologiques." Selon M. Comeau, il est beaucoup trop tôt pour prévoir quand reprendront les traversées pour le trafic lourd.

Les correctifs à apporter consistent à refaire une section complète du débarcadère. Le montant de \$100,000 pour mener à bien les travaux est un chiffre approximatif, renseigne M. Comeau. Quelque 80 pieux du débarcadère sont à remplacer.

CENTRE D'AUBAINES

Demandez votre carte de crédit "Contre-Plaques Modernes"

PORTES de nos ancêtres
fabriquées en pin solide

Spécial

20"	61 ²⁵
24"	73 ²⁵
30"	86 ⁴⁵
32"	89 ⁹⁵

NOUVEAU SYSTEME DE VENTILATION
Aston-Atic 2000 SPECIAL

2 x 3 x 8 pl. Economie	.55
2 x 4 x 8 pl. Economie	.75
2 x 3 x 8 pl. No 1	.69
2 x 4 x 8 pl. No 1	1.23
2 x 3 - Long. variées	.07 pl. lin.
1 x 2 - Epinette blanchie 4 faces	.04 pl. lin.
1 x 3 - Epinette blanchie 4 faces	.06 pl. lin.
1 x 4 - Epinette blanchie 4 faces	.08 pl. lin.

COMPTOIR PREMOULE
Choix de couleurs

3.69 pl. lin.

LAINE MINERALE R10
M.P. **152⁰⁰**

LAINE MINERALE R20
M.P. **308⁰⁰**

STYROFOAM S.M.
Feuille 2' x 8'

1" R5	3.99
1 1/2" R7.5	5.99

PORTE PREMONTEE
24" - 30" - 32"

41.95 ch.

35% DE RABAIS

Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi, 8h à 17h30. Jeudi, vendredi, 8h à 21h. Samedi, 8h30 à 12h.

CONTRE-PLAQUES MODERNES INC. 1979

1177, BOUL. PIE XI SUD VAL-BELAIR 842-1911

Une robe d'une très grande élégance

En dentelle délicate, brodée de satin qui crée un joli effet de transparence. Un plissé soleil orne le col, les poignets ainsi que le bas de la jupe qui plonge en une large traîne. Un voile de tulle jaillit du charmant petit béguin de fleurs. Gr.: 5 à 15.

Robe \$290.00

LOUSON LTD.

La mode de la mariée sur votre écran

Québec - CFCM-TV 17h45 (le dimanche)

Rivière-du-Loup - CIMT-TV 17h50 (le dimanche)

Jonquière - CKRS-TV 18h25 (le samedi)

275, St-Joseph est, Québec (Entre Dorchester et Caron)

Maintenant Selon l'entente, Ot-

Pensée du jour

"Le communisme et le capitalisme sont deux frères siamois, liés par le matérialisme."

RESTAURANT LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

RESTAURANT CAFE D'EUROPE
les 9, 10 et dimanche le 11 janvier

- la croûstade subénoise
 - le valouté de violaito
 - le crabe royal au beurre vert
 - file arable, carottes glacées et fond d'archaou
 - le chariot des mille clouscours
 - Café
- Le tout \$43⁹⁵
- 27, St-Angèle, Québec 492-3835

Jean Garon souhaite une nouvelle commission scolaire

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-NICOLAS — L'idée de regrouper sur la Rive-Sud tout l'enseignement élémentaire et secondaire, autour d'une même administration, vient d'être relancée. Cette fois, c'est le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, qui veut éviter aux enfants de son comté l'obligation de traverser quotidiennement les ponts pour aller à Sainte-Foy.

Le ministre s'adressait, hier midi, à un groupe de parents et de commissaires de la Commission scolaire Chaudière-Étchemin, réunis en la salle communautaire de l'église Saint-Nicolas. Exactement 239 élèves de cette municipalité de banlieue et de la paroisse voisine de Saint-Rédempteur, tous de l'élémentaire, fréquentent actuellement des institutions de Sainte-Foy. La construction d'une nouvelle école de 500 places-élèves, pour laquelle M. Garon a transmis le feu vert du ministre de

l'Éducation, M. Camille Laurin, aidera à solutionner ce problème. L'ouverture de cette école, à cause de tous les délais administratifs anticipés, n'est cependant pas prévue avant septembre 1982. Une autre école élémentaire est attendue, six mois plus tôt, à Saint-Rédempteur.

La solution définitive

Tout le monde, y compris le ministre et à commencer par les parents et les commissaires d'écoles,

avaient l'air convaincus toutefois que ces deux projets n'apportent pas une solution définitive au problème des écoles sur la Rive-Sud. M. Garon a dit qu'il faudra éventuellement songer à une autre école élémentaire près des ponts.

Au niveau secondaire, il y a le projet de Saint-Romuald conçu pour accueillir 1.000 élèves du premier cycle. Le ministre a constaté que cette future école permettra de rapatrier 500 autres jeunes autrement forcés d'aller étudier à Sainte-Foy. Rien ne

garantit toutefois que le mouvement d'émigration des jeunes de la Rive-Sud vers Sainte-Foy pourra être complètement freiné.

La Commission scolaire régionale de Tilly, de qui relève tout l'enseignement secondaire aussi bien à Sainte-Foy qu'en banlieue sud, jusqu'à Sainte-Croix de Lotbinière inclusivement, a besoin d'élèves pour remplir ses locaux où la clientèle diminue. M. Garon s'est montré clair sur le sujet. "Il y a des gars, dit-il, qui veulent pas fermer leur école. Ils

vont chercher sur la Rive-Sud pour boucher les trous."

C'est un fait que, contrairement à Québec et à Sainte-Foy, la population de la banlieue sud, particulièrement dans l'entourage des ponts, est en pleine expansion. Le curé de Saint-Nicolas, M. Gaston Bilodeau, a compté 192 baptêmes pendant l'année qui vient de s'écouler. Dans l'ensemble du secteur Bernières-Saint-Nicolas, la clientèle scolaire a augmenté de 55 pour 100 au cours des cinq dernières années.

Elections à Saint-Joseph

Demande en injonction considérée aujourd'hui à la cour supérieure

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La requête en injonction interlocutoire déposée par M. Patrice Jacques, homme d'affaires de Ville Saint-Joseph de Beauce, en vue d'empêcher la tenue d'une élection municipale au siège de conseiller no 3 de cette localité, pour le dimanche 11 janvier prochain, sera entendue aujourd'hui, devant un juge de la cour supérieure au palais de justice de Québec.

Dans sa requête, M. Jacques demande d'ordonner à l'intimé, M. Jacques Giguère, en sa qualité de président d'élection à Ville Saint-Joseph de Beauce, de suspendre les procédures d'élection au poste de conseiller du siège no 3 et plus particulièrement de ne pas tenir de scrutin pour ladite élection du 11 janvier prochain.

On rappelle que la tenue de cette élection à Ville Saint-Joseph de Beauce fait suite à la démission du conseiller Raymond Begin, en date du 8 décembre dernier, et dont le terme n'expirait qu'en octobre 1982. Les deux candidats en lice pour cette élection sont MM. Patrice Jacques et Gérard Spérand.

Selon le requérant, M. Patrice Jacques, le scrutin du 11 janvier prochain, à Ville Saint-Joseph de Beauce, ne peut avoir lieu pour les motifs suivants:

— la liste électorale prévue à l'article 125 de la loi sur les cités et villes n'a pas été confectionnée;

— aucun avis public n'a été donné dans les deux jours suivant le dépôt de la liste pour informer les électeurs de ce dépôt et des dates où siègerait le bureau de révision conformément à l'article 129 de la loi sur les cités et villes;

— aucun délai n'a été accordé pour les électeurs pour formuler leurs plaintes conformément à l'article 134 de la loi sur les cités et villes;

— aucune révision de la liste électorale n'a été effectuée conformément à l'article 134 de la loi sur les cités et villes;

— aucune liste des électeurs n'est entrée en vigueur avant la date de mise en candidature, soit le 21 décembre 1980;

— la nomination des scrutateurs et des greffiers de scrutin, l'affichage de la liste des scrutateurs et des greffiers de scrutin n'ont pas été faites à cette date et il est impossible compte tenu des délais prescrits par la loi sur les cités et villes que ces formules soient respectées avant la tenue du scrutin le 11 janvier 1981.

"Dans ces circonstances, M. Patrice Jacques affirme qu'il ne peut obtenir de liste électorale en vigueur, non plus qu'il ne peut contrôler les corrections qui pourront être apportées à cette liste avant le scrutin du 11 janvier prochain.

"De plus, ajoute M. Jacques, la présente élection est entachée de telles irrégularités, et de telles informalités, que le résultat, qu'il soit favorable au requérant ou non, n'a aucune signification, et qu'il s'ensuivra automatiquement une contestation."

Le candidat Patrice Jacques va jusqu'à dire: "Dès que j'ai connu les irrégularités et les irrégularités qui affligent le présent scrutin, j'ai avisé verbalement les membres du conseil municipal, le maire de la municipalité mise en cause, de même que le président d'élection, leur demandant formellement de reporter à plus tard ce scrutin en prenant, cette fois-ci, les procédures telles que prescrites par la loi."

A ce jour, le requérant affirme "qu'il a essayé un refus de la part du président d'élection de reporter la date du scrutin du 11 janvier 1981, ce dernier, tout en admettant les irrégularités mentionnées dans la présente requête, s'entêtant illégalement et sans droit à tenir l'élection dimanche prochain".

Quatre municipalités quitteraient Portneuf

Le conseil municipal de Sainte-Catherine du comté de Portneuf a l'intention de demander que cette ville joigne la future MRC de l'arrière-pays située au nord de la Communauté urbaine de Québec. Trois autres municipalités du comté de Portneuf ont également fait connaître leur

intention de se regrouper avec les villes du nord du comté de Québec. Outre Sainte-Catherine, le comté de Portneuf actuel perdrait également Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, des agglomérations qui estiment avoir plus d'affinités avec les autres villes de la "ceinture verte de la

CUQ" qu'avec le reste du comté municipal de Portneuf. La MRC de l'arrière-pays est déjà assurée de la participation des villes de Lac-Beauport, Lac-Delage, Stoneham-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier ainsi que Sainte-Brigitte-de-Laval du comté de Montmorency.

La taxe foncière monte de 7%, à Saint-Georges

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Pour 1981, les autorités municipales de Ville Saint-Georges-Ouest, en Beauce, ont adopté un budget équilibré au montant de \$2.500.655 et fixé le taux de la taxe foncière générale à \$1.63 du \$100 d'évaluation imposable.

Ceci représente une majoration de \$173.792 sur l'ensemble du budget précédent et une augmentation de 7,4 pour 100 du taux de la taxe foncière générale, a déclaré, hier, au S.O.L.E.I.L., un porte-parole du secrétariat de Ville Saint-Georges-Ouest.

Aussi, il en coûtera un montant annuel de \$165 pour le service d'aqueduc et d'égout, ce qui représente une augmentation de \$35 sur le taux précédent.

En ce qui regarde le service des ordures ménagères, le coût annuel est demeuré le même, soit de \$35 pour les résidences familiales.

Au niveau des revenus, les différentes taxes rapporteront \$1.717.345 soit une augmentation de \$177.668 sur le budget de l'an passé, et les compensations tenant lieu de taxes se totaliseront à \$367.870

comparativement à \$401.976 pour le budget précédent.

De plus, les revenus de transfert (subventions) rapporteront \$166.640 soit \$116.990 de moins que l'an passé et les autres revenus se totaliseront à \$248.800 une augmentation de \$147.220 sur l'année précédente.

Au chapitre des dépenses, la Ville Saint-Georges-Ouest entend consacrer \$977.610 à son service de dette

et frais de financement, \$162.525 pour son administration générale et sa sécurité publique, \$373.850 en transport routier, \$173.450 en hygiène du milieu, \$8.100 en santé et bien-être, \$66.950 en urbanisme et mise en valeur du territoire, \$181.160 aux loisirs et la culture, \$41.000 en immobilisations à même les revenus et \$121.600 d'autres dépenses.

ANNONCEZ VOTRE NOMINATION DANS LE SOLEIL

647-3270

VOUS SEREZ CONNU DU JOUR AU LENDEMAIN

PEANUTS



Dr BEAUDOC



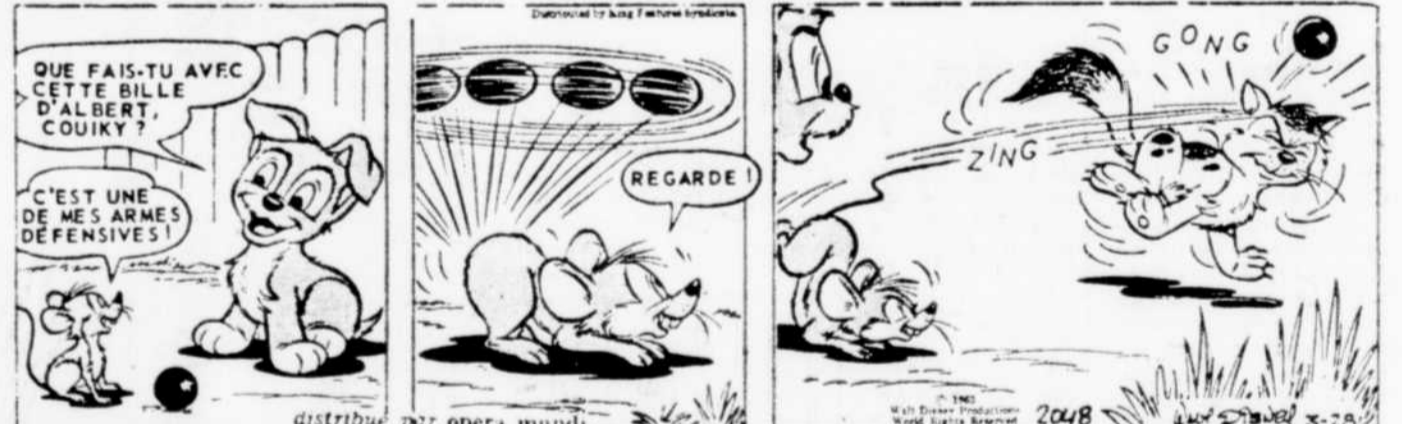
MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



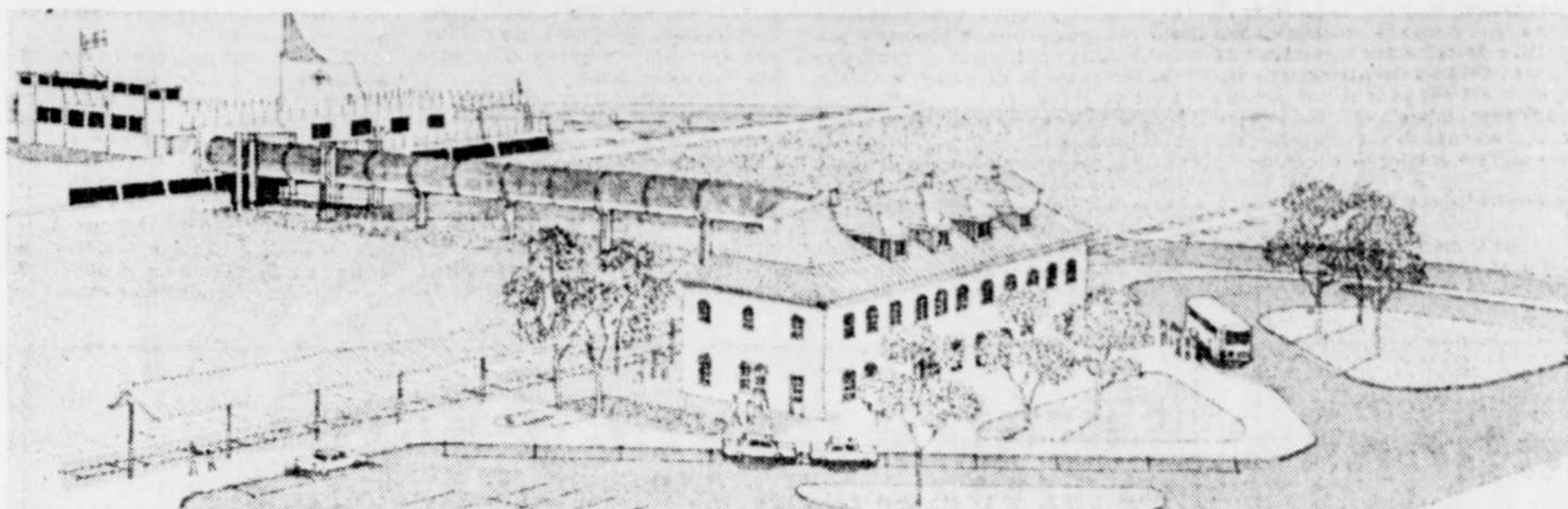
BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



Gare intermodale de \$1 million à Lévis



Esquisse montrant ce que sera la gare intermodale à Lévis. Une passerelle vitrée, partant de l'étage et passant au-dessus de la voie ferrée, conduira les piétons directement sur le pont du traversier.

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — La société Via Rail investira, cette année, près de \$1 million pour rénover sa gare des voyageurs à Lévis et réaliser ainsi une gare intermodale qui sera à peu près unique au Canada du fait qu'elle réunira sous un même toit, dans un milieu historique, les usagers des bateaux-passeurs, des trains et des autres modes de transport terrestre.

M. Jean Malepart, directeur des projets et services chez Via Rail à Montréal, a confirmé la nouvelle au SOLEIL, hier, en précisant que le projet de gare intermodale à Lévis figure en tête de liste des priorités au plan national et s'inscrit tout à fait dans la nouvelle politique de Via Rail consistant à favoriser une utilisation d'équipements au profit de divers modes de transport.

Via Rail étudie ce projet depuis deux ans, conjointement avec la Société des traversiers du Québec, qui s'apprete à signer un contrat de location. La gare, sise à quelque 200 pieds du fleuve, sera reliée au quai des traversiers par une belle passerelle vitrée et munie d'un air climatisé, passant au-dessus de la voie ferrée.

Pour l'été

M. Marcel Latouche, président et directeur général de la Société des traversiers du Québec, a lui aussi confirmé l'ampleur et l'état du projet. M. Latouche a également mentionné que l'étape actuelle est celle de l'élaboration des plans définitifs par des professionnels, architectes et ingénieurs.

Les travaux, qui avaient d'abord été prévus pour l'année 1980, ont dû être retardés, ce qui a fait inquiéter un peu les dirigeants de la ville de Lévis, qui veulent en effet collaborer en réaménageant les services dans ce secteur de la basse ville, où un mouvement de restauration sera ainsi heureusement amorcé. A cette fin, les dirigeants lévisiens viennent de solliciter le gouvernement du Québec pour une participation financière.

Après de longues démarches pour la recherche, la clarification et

le transfert des titres de propriétés concernant les terrains avoisinants la gare, les travaux devraient pouvoir débuter l'été prochain, a mentionné, hier, le représentant de Via Rail.

Le projet

Une étude de faisabilité effectuée par la firme d'architectes et d'urbanistes Doran et Dubé, de Québec, à la fin de 1979, indique déjà assez bien ce que sera cette gare intermodale à Lévis. C'est un document qui est cependant demeuré confidentiel.

Deux options ont été étudiées: la rénovation de la gare ferroviaire actuelle et la construction d'un nouveau bâtiment de 6,000 pieds carrés au nord de la voie ferrée, c'est-à-dire immédiatement à côté du quai des traversiers. Chacune des deux possibilités devait entraîner un investissement presque identique, soit d'environ \$900,000.

Celle de la rénovation a été en effet retenue comme étant la plus satisfaisante à tous les besoins: supérieure au point de vue fonctionnel, utilisation d'un bâtiment reconnu comme patrimoine architectural aux mêmes fins pour lesquelles il a été construit, ce bâtiment ancien s'intègre mieux dans l'environnement, le coût de rénovation, incluant l'aménagement d'espaces locaux à l'étage sera légèrement inférieur.

Le travail comprendra notamment la démolition de la longue annexe qui fut déjà ajoutée au bâtiment principal, ce qui redonnera l'aspect original et libérera une surface pour le stationnement.

La solution retenue, située donc toute la fonction "gare", ses services et ses contrôles au rez-de-chaussée. Elle regroupe à ce niveau une salle d'attente pour 400 personnes, la consigne, la billetterie, les postes de contrôle, les salles de toilette et un casse-croûte.

Cette gare rénover et réaménagée constituera non seulement une amorce à la rénovation nécessaire dans la basse ville de Lévis, mais elle sera également un acquis précieux pour le développement touristique dans la région.

L'édifice actuel jugé comme un élément important du patrimoine

par Gilles PEPIN
LEVIS — La gare de Lévis est un élément patrimonial important et devrait être conservée, a reconnu la direction générale du patrimoine au ministère des Affaires culturelles du Québec.

"Recycler ce bâtiment pour l'adapter à une utilisation comme gare intermodale serait, selon nous, grandement préférable à la construction d'une nouvelle gare, celle-ci amenant vraisemblablement la désaffectation du bâtiment ancien", écrit le directeur général adjoint, M. Jean-Guy Théoret, à l'intention des autorités de Via Rail et de la Société des traversiers du Québec, en septembre 1979.

principal en 1930. Un an plus tard, ce dernier fut remis en état et une nouvelle aile en brique fut ajoutée.

Depuis sa construction en 1901, le bâtiment principal a aussi connu quelques modifications: il fut repris en sous-œuvre (les fondations furent surhaussées) et son toit fut remplacé. Ce dernier était autrefois à croupes et surmonté d'un belvédère, en outre, aucune lucarne ne le percail.

La gare de Lévis est un édifice de dimensions assez importantes, en bois, d'un étage sur rez-de-chaussée avec un étage sous

les combles. Son plan est rectangulaire. Les murs recouverts d'un enduit de béton, sont percés de nombreuses ouvertures à arc surbaissé. La toiture, autrefois à croupes, est maintenant à pignon avec coupe-feu du côté sud-ouest, mais a conservé sa croupe à l'autre extrémité. Neuf lucarnes la percent, soit quatre sur chacun des longs pans et une sur la croupe. Elles sont à croupe et trapues, leurs versants sont retournés.

La plus importante

La gare de Lévis était, au moment de sa

construction, la gare du Québec la plus importante hors de Montréal. Sa position clé (elle reliait Montréal aux Maritimes et desservait la ville de Québec) explique cette importance. Malgré le fait qu'elle ait été construite en bois, ses dimensions importantes et l'alignement serré de ses fenêtres la rapprochent des édifices commerciaux de la fin du XIX siècle. Son académisme est souligné par la forme des baies et les chaînes d'angle et était accentué par la présence du belvédère la surmontant. Sa disposition parallèle à la voie est cependant ty-

pique des petites gares rurales, alors que les gares plus importantes adoptent le plan en "T", à l'extrémité de la voie.

Au point de vue stylistique, la gare de Lévis se rapproche de quelques gares construites par la "Canadian Northern Railway" sensiblement à la même époque, notamment celles de Joliette et Lachute. Elle partage avec celles-ci une allure et des proportions semblables; ces dernières s'en distinguant cependant par le matériau, l'absence d'étage de comble, leurs nombreux pignons au-dessus des fenêtres de l'étage et un portique enveloppant d'importance réduite.

Le bâtiment est en soi intéressant, dit-on au ministère des Affaires culturelles. Malgré la simplicité de son volume et la stricte ordonnance des ouvertures, il projette

une image pittoresque, grâce à la présence des lucarnes, nettement inspirées de l'architecture traditionnelle, et du portique, la structure portante de celui-ci est en effet remarquable par sa finesse et sa richesse décorative. L'espace intérieur est traité dans l'esprit Beaux-Arts; la simple ordonnance et la hauteur des pièces, la définition des volumes et les détails décoratifs sont caractéristiques de cet esprit.

La gare, l'entrepôt des marchandises, le hangar et le portique forment un ensemble particulièrement intéressant, qu'il convient de préserver. La valeur architecturale de chacune des composantes, leur implantation et leur situation en justifient la conservation, selon la direction générale du patrimoine au ministère des Affaires culturelles du Québec.



La présente gare de Lévis.

Le Soleil, Gilles Pepin

A cette époque où la firme d'architectes et d'urbanistes Doran et Dubé élaborait une étude quant à l'avenir éventuel de cette gare, M. Jacques Robert, de la division reconnaissance et classement, au même ministère, a fait une recommandation assez précise: "Advenant la menace d'une démolition ou de modifications majeures, la direction générale du patrimoine ne devrait pas hésiter à prendre position pour assurer la conservation de ce bâtiment".

M. Jacques Robert a alors écrit un rapport de trois pages, résumant l'historique de la gare de Lévis, ajoutant une description des lieux et donnant aussi une évaluation.

Construite en 1901

La gare de Lévis a été construite en 1901 pour la "Intercolonial Railway Company". Le Lévisien Joseph Gosselin se chargea de la construction du bâtiment, selon des plans fournis par le gouvernement fédéral. Le nouvel immeuble remplaçant une première gare datant de 1884.

En 1903-1904, l'entrepôt des bagages et des marchandises fut annexé au bâtiment principal; cette annexe fut incendiée en 1914. Une aile temporaire remplaça cette structure en 1919. Un second incendie détruisit l'aile à nouveau et endommagea le bâtiment.

CENTRE D'AUBAINES

BEAUCOUP D'AUTRES
SPECIALS EN
MAGASIN

Demandez votre carte de
crédit "Contre-Plaques"
Modernes

PORTES de nos ancêtres fabriquées en pin solide	NOUVEAU SYSTEME DE VENTILATION Aston-Alic 2000 SPECIAL 199⁹⁵
Spécial	
20" 61²⁵	2 x 3 x 8 pi. Economie .55
24" 73²⁵	2 x 4 x 8 pi. Economie .75
30" 86⁴⁵	2 x 3 x 8 pi. No 1 .69
32" 89⁹⁵	2 x 4 x 8 pi. No 1 1.23
	2 x 3 - Long. variées .07 pi. lin.
	1 x 2 - Epinette blanchie 4 faces .04 pi. lin.
	1 x 3 - Epinette blanchie 4 faces .06 pi. lin.
	1 x 4 - Epinette blanchie 4 faces .08 pi. lin.
	COMPTOIR PREMOULE Choix de couleurs 3.69 pi. lin.
	LAINES MINÉRALES R10 M.P. 152⁰⁰ R20 M.P. 308⁰⁰
	STYROFOAM S.M. Feuille 2' x 8' 1" R5 3.99 1 1/2" R7.5 5.99
	PORTE PREMONTEE 24" - 30" - 32" 41⁹⁵ ch.

LE ROBI
COMBUSTION LENTE

409⁰⁰

CHEMINÉE ISOLEE
Sécurité approuvée U.L.C. et C.M.H.C.

35% DE RABAIS

Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi, 8h à 17h30. Jeudi, vendredi, 8h à 21h. Samedi, 8h30 à 12h. CHARGES

MODERNES
INC. 1979

1177, BOUL. PIE XI SUD VAL-BELAIR 842-1911

VISA

Une robe d'une très grande élégance

En dentelle délicate, brodée de satin qui crée un joli effet de transparence. Un plissé soleil orne le col, les poignets ainsi que le bas de la jupe qui plonge en une large traîne. Un voile de tulle jaillit du charmant petit béguin de fleurs. Gr.: 5 à 15.
Robe \$290.00

LOUSON™

275, St-Joseph est, Québec
(Entre Dorchester et Caron)

La mode de la mariée sur votre écran
Québec - CFQM-TV 17h45 (le dimanche)
Rivière-du-Loup - CIMT-TV 17h50 (le dimanche)
Jonquière - CKRS-TV 18h25 (le samedi)

Pensée du jour

Le communisme et le capitalisme sont deux frères siamois, liés par le matérialisme.

RESTAURANT LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
les 9, 10 et dimanche le 11 janvier

- la croustade suédoise
- le vol-au-vent de volaille
- le crabe royal au poivre vert
- Riz créole, carottes glacées et fond d'artichaut
- le chariot des mille douceurs
- Café

Le tout \$43⁹⁵
27, Ste-Angèle, Québec
692-3835

Jean Garon souhaite une nouvelle commission scolaire

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-NICOLAS — L'idée de regrouper sur la Rive-Sud tout l'enseignement élémentaire et secondaire, autour d'une même administration, vient d'être relancée. Cette fois, c'est le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, qui veut éviter aux enfants de son comté l'obligation de traverser quotidiennement les ponts pour aller à Sainte-Foy.

Le ministre s'adressait, hier midi, à un groupe de parents et de commissaires de la Commission scolaire Chaudière-Etchemin, réunis en la salle communautaire de l'église Saint-Nicolas. Exactement 239 élèves de cette municipalité de banlieue et de la paroisse voisine de Saint-Rédempteur, tous de l'élémentaire, fréquentent actuellement des institutions de Sainte-Foy. La construction d'une nouvelle école de 500 places-élèves, pour laquelle M. Garon a transmis le feu vert du ministre de

l'Éducation, M. Camille Laurin, aidera à solutionner ce problème. L'ouverture de cette école, à cause de tous les délais administratifs anticipés, n'est cependant pas prévue avant septembre 1982. Une autre école élémentaire est attendue, six mois plus tôt, à Saint-Rédempteur.

La solution définitive

Tout le monde, y compris le ministre et à commencer par les parents et les commissaires d'écoles,

avaient l'air convaincus toutefois que ces deux projets n'apportent pas une solution définitive au problème des écoles sur la Rive-Sud. M. Garon a dit qu'il faudra éventuellement songer à une autre école élémentaire près des ponts.

Au niveau secondaire, il y a le projet de Saint-Romuald conçu pour accueillir 1,000 élèves du premier cycle. Le ministre a constaté que cette future école permettra de rapatrier 500 autres jeunes autrement forcés d'aller étudier à Sainte-Foy. Rien ne

garantit toutefois que le mouvement d'émigration des jeunes de la Rive-Sud vers Sainte-Foy pourra être complètement freiné.

La Commission scolaire régionale de Tilly, de qui relève tout l'enseignement secondaire aussi bien à Sainte-Foy qu'en banlieue sud, jusqu'à Sainte-Croix de Lotbinière inclusivement, a besoin d'élèves pour remplir ses locaux où la clientèle diminue. M. Garon s'est montré clair sur le sujet. "Il y a des gars, dit-il, qui veulent pas fermer leur école. Ils

vont chercher sur la Rive-Sud pour boucher les trous."

C'est un fait que, contrairement à Québec et à Sainte-Foy, la population de la banlieue sud, particulièrement dans l'entourage des ponts, est en pleine expansion. Le curé de Saint-Nicolas, M. Gaston Bibeau, a compté 192 baptêmes pendant l'année qui vient de s'écouler. Dans l'ensemble du secteur Bernières-Saint-Nicolas, la clientèle scolaire a augmenté de 55 pour 100 au cours des cinq dernières années.

Elections à Saint-Joseph

Demande en injonction considérée aujourd'hui à la cour supérieure

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La requête en injonction interlocutoire déposée par M. Patrice Jacques, homme d'affaires de Ville Saint-Joseph de Beauce, en vue d'empêcher la tenue d'une élection municipale au siège de conseiller no 3 de cette localité, pour le dimanche 11 janvier prochain, sera entendue aujourd'hui, devant un juge de la cour supérieure au palais de justice de Québec.

Dans sa requête, M. Jacques demande d'ordonner à l'intimé, M. Jacques Giguère, en sa qualité de président d'élection à Ville Saint-Joseph de Beauce, de suspendre les procédures d'élection au poste de conseiller du siège no 3 et plus particulièrement de ne pas tenir de scrutin pour ladite élection du 11 janvier prochain.

On rappelle que la tenue de cette élection à Ville Saint-Joseph de Beauce fait suite à la démission du conseiller Raymond Bégin, en date du 8 décembre dernier, et dont le terme n'expirait qu'en octobre 1982. Les deux candidats en lice pour cette élection sont MM. Patrice Jacques et Gérard Spéard.

Selon le requérant, M. Patrice Jacques, le scrutin du 11 janvier prochain, à Ville Saint-Joseph de Beauce, ne peut avoir lieu pour les motifs suivants:

— la liste électorale prévue à l'article 125 de la loi sur les cités et villes n'a pas été confectionnée;

— aucune avis public n'a été donné dans les deux jours suivant le dépôt de la liste pour informer les électeurs de ce dépôt et des dates où siègerait le bureau de révision conformément à l'article 129 de la loi sur les cités et villes;

— aucun délai n'a été accordé pour les électeurs pour formuler leurs plaintes conformément à l'article 134 de la loi sur les cités et villes;

— aucun réviseur n'a été nommé;

— aucune révision de la liste électorale n'a été effectuée conformément à l'article 134 de la loi sur les cités et villes;

— aucune liste des électeurs n'est entrée en vigueur avant la date de mise en candidature, soit le 21 décembre 1980;

— la nomination des scrutateurs et des greffiers de scrutin, l'affichage de la liste des scrutateurs et des greffiers de scrutin n'ont pas été faites à cette date et il est impossible compte tenu des délais prescrits par la loi sur les cités et villes que ces formules soient respectées avant la tenue du scrutin le 11 janvier 1981.

"Dans ces circonstances, M. Patrice Jacques affirme qu'il ne peut obtenir de liste électorale en vigueur, non plus qu'il ne peut contrôler les corrections qui pourront être apportées à cette liste avant le scrutin du 11 janvier prochain.

"De plus, ajoute M. Jacques, la présente élection est entachée de telles irrégularités, et de telles informalités, que le résultat, qu'il soit favorable au requérant ou non, n'a aucune signification, et qu'il s'ensuivra automatiquement une contestation."

Le candidat Patrice Jacques va jusqu'à dire: "Dès que j'ai connu les irrégularités et les irrégularités qui affligent le présent scrutin, j'ai avisé verbalement les membres du conseil municipal, le maire de la municipalité mise en cause, de même que le président d'élection, leur demandant formellement de reporter à plus tard ce scrutin en prenant, cette fois-ci, les procédures telles que prescrites par la loi."

A ce jour, le requérant affirme "qu'il a essayé un refus de la part du président d'élection de reporter la date du scrutin du 11 janvier 1981, ce dernier, tout en admettant les irrégularités mentionnées dans la présente requête, s'entantait illégalement et sans droit à tenir l'élection dimanche prochain".

Quatre municipalités quitteraient Portneuf

Le conseil municipal de Sainte-Catherine du comté de Portneuf a l'intention de demander que cette ville joigne la future MRC de l'arrière-pays située au nord de la Communauté urbaine de Québec. Trois autres municipalités du comté de Portneuf ont également fait connaître leur

intention de se regrouper avec les villes du nord du comté de Portneuf. Outre Sainte-Catherine, le comté de Portneuf actuel perdrait également Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, des agglomérations qui estiment avoir plus d'affinités avec les autres villes de la "ceinture verte de la

CUQ" qu'avec le reste du comté municipal de Portneuf. La MRC de l'arrière-pays est déjà assurée de la participation des villes de Lac-Beauport, Lac-Delage, Stoneham-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier ainsi que Sainte-Brigitte-de-Laval du comté de Montmorency.

La taxe foncière monte de 7%, à Saint-Georges

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Pour 1981, les autorités municipales de Ville Saint-Georges-Ouest, en Beauce, ont adopté un budget équilibré au montant de \$2,500,655 et fixé le taux de la taxe foncière générale à \$1,63 du \$100 d'évaluation imposable.

Ceci représente une majoration de \$173,792 sur l'ensemble du budget précédent et une augmentation de 7,4 pour 100 du taux de la taxe foncière générale, a déclaré, hier, au S.O.L.E.I.L., un porte-parole du secrétariat de Ville Saint-Georges-Ouest.

Aussi, il en coûtera un montant annuel de \$165 pour le service d'aqueduc et d'égout, ce qui représente une augmentation de \$35 sur le taux précédent.

En ce qui regarde le service des ordures ménagères, le coût annuel est demeuré le même, soit de \$35 pour les résidences familiales.

Au niveau des revenus, les différentes taxes rapporteront \$1,717,345 soit une augmentation de \$177,668 sur le budget de l'an passé, et les compensations tenant lieu de taxes se totaliseront à \$367,870

comparativement à \$401,976 pour le budget précédent.

De plus, les revenus de transfert (subventions) rapporteront \$166,640 soit \$116,990 de moins que l'an passé et les autres revenus se totaliseront à \$248,800 une augmentation de \$147,220 sur l'année précédente.

Au chapitre des dépenses, la Ville Saint-Georges-Ouest entend consacrer \$977,610 à son service de dette

et frais de financement, \$162,525 pour son administration générale et sa sécurité publique, \$373,850 en transport routier, \$173,450 en hygiène du milieu, \$8,100 en santé et bien-être, \$66,950 en urbanisme et mise en valeur du territoire, \$181,160 aux loisirs et la culture, \$41,000 en immobilisations à même les revenus et \$121,600 d'autres dépenses.

ANNONCEZ VOTRE NOMINATION DANS LE SOLEIL

647-3270

VOUS SEREZ CONNU DU JOUR AU LENDEMAIN

PEANUTS



Dr BEAUDOC



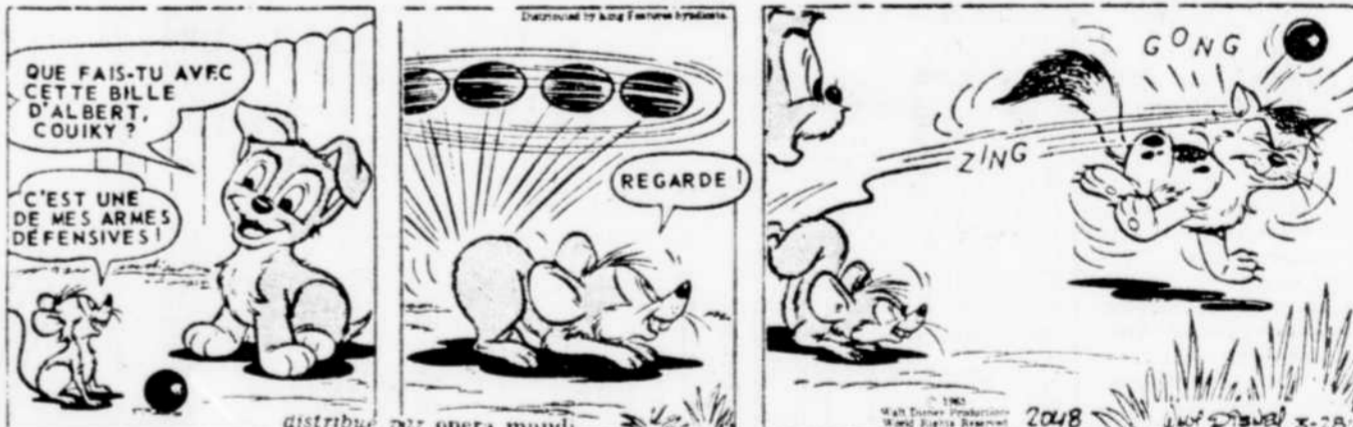
MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



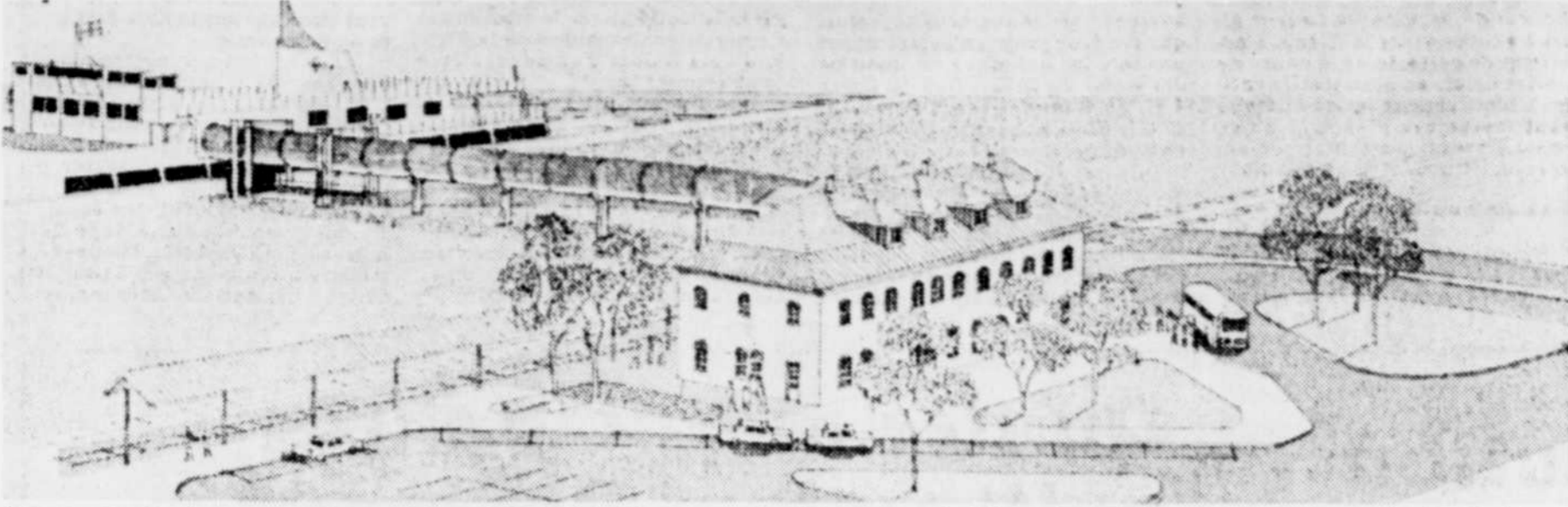
BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



Gare intermodale de \$1 million à Lévis



Esquisse montrant ce que sera la gare intermodale à Lévis. Une passerelle vitrée, partant de l'étage et passant au-dessus de la voie ferrée, conduira les piétons directement sur le pont du traversier.

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — La société Via Rail investira, cette année, près de \$1 million pour rénover sa gare des voyageurs à Lévis et réaliser ainsi une gare intermodale qui sera à peu près unique au Canada du fait qu'elle réunira sous un même toit, dans un milieu historique, les usagers des bateaux-passeurs, des trains et des autres modes de transport terrestre.

M. Jean Malépart, directeur des projets et services chez Via Rail à Montréal, a confirmé la nouvelle au SOLEIL, hier, en précisant que le projet de gare intermodale à Lévis figure en tête de liste des priorités au plan national et s'inscrit tout à fait dans la nouvelle politique de Via Rail consistant à favoriser une utilisation d'équipements au profit de divers modes de transport.

Via Rail étudie ce projet depuis deux ans; conjointement avec la Société des traversiers du Québec, qui s'appête à signer un contrat de location. La gare, sise à quelque 200 pieds du fleuve, sera reliée au quai des traversiers par une belle passerelle vitrée et munie d'un climatiseur, passant au-dessus de la voie ferrée.

Pour l'été

M. Marcel Latouche, président et directeur général de la Société des traversiers du Québec, a lui aussi confirmé l'ampleur et l'état du projet. M. Latouche a également mentionné que l'étape actuelle est celle de l'élaboration des plans définitifs par des professionnels, architectes et ingénieurs.

Les travaux, qui avaient d'abord été prévus pour l'année 1980, ont dû être retardés, ce qui a fait inquiéter un peu les dirigeants de la ville de Lévis, qui veulent en effet collaborer en réaménageant les services dans ce secteur de la basse ville, où un mouvement de restauration sera ainsi heureusement amorcé. A cette fin, les dirigeants lévisiens viennent de solliciter le gouvernement du Québec pour une participation financière.

Après de longues démarches pour la recherche, la clarification et

le transfert des titres de propriétés concernant les terrains avoisinants la gare, les travaux devraient pouvoir débuter l'été prochain, a mentionné, hier, le représentant de Via Rail.

Le projet

Une étude de faisabilité effectuée par la firme d'architectes et d'urbanistes Doran et Dubé, de Québec, à la fin de 1979, indique déjà assez bien ce que sera cette gare intermodale à Lévis. C'est un document qui est cependant demeuré confidentiel.

Deux options ont été étudiées: la rénovation de la gare ferroviaire actuelle et la construction d'un nouveau bâtiment de 6,000 pieds carrés au nord de la voie ferrée, c'est-à-dire immédiatement à côté du quai des traversiers. Chacune des deux possibilités devait entraîner un investissement presque identique, soit d'environ \$900,000.

Celle de la rénovation a été en effet retenue comme étant la plus satisfaisante à tous les besoins; supérieure au point de vue fonctionnel, utilisation d'un bâtiment reconnu comme patrimoine architectural aux mêmes fins pour lesquelles il a été construit, ce bâtiment ancien s'intègre mieux dans l'environnement, le coût de rénovation, incluant l'aménagement d'espaces locatifs à l'étage sera légèrement inférieur.

Le travail comprendra notamment la démolition de la longue annexe qui fut déjà ajoutée au bâtiment principal, ce qui redonnera l'aspect original et libérera une surface pour le stationnement.

La solution retenue situe donc toute la fonction "gare", ses services et ses contrôles au rez-de-chaussée. Elle regroupe à ce niveau une salle d'attente pour 400 personnes, la consigne, la billetterie, les postes de contrôle, les salles de toilette et un casse-croûte.

Cette gare rénovée et réaménagée constituera non seulement une amorce à la rénovation nécessaire dans la basse ville de Lévis, mais elle sera également un acquis précieux pour le développement touristique dans la région.

L'édifice actuel jugé comme un élément important du patrimoine

par Gilles PEPIN
LEVIS — La gare de Lévis est un élément patrimonial important et devrait être conservée, a reconnu la direction générale du patrimoine au ministère des Affaires culturelles du Québec.

«Recycler ce bâtiment pour l'adapter à une utilisation comme gare intermodale serait, selon nous, grandement préférable à la construction d'une nouvelle gare, celle-ci amenant à un véritablement la désaffectation du bâtiment ancien», écrit le directeur général adjoint, M. Jean-Guy Théorêt, à l'intention des autorités de Via Rail et de la Société des traversiers du Québec, en septembre 1979.

«A cette époque où la firme d'architectes et d'urbanistes Doran et Dubé élaborait une étude quant à l'avenir éventuel de cette gare, M. Jacques Robert, de la division reconnaissance et classement, au même ministère, a fait une recommandation assez précise: "Advenant la menace d'une démolition ou de modifications majeures, la direction générale du patrimoine ne devrait pas hésiter à prendre position pour assurer la conservation de ce bâtiment".

M. Jacques Robert a alors écrit un rapport de trois pages, résumant l'histoire de la gare de Lévis, ajoutant une description des lieux et donnant aussi une évaluation.

Construite en 1901

La gare de Lévis a été construite en 1901 pour la "Intercolonial Railway Company". Le Lévisien Joseph Gosselin se chargea de la construction du bâtiment, selon des plans fournis par le gouvernement fédéral. Le nouvel immeuble remplaçait une première gare datant de 1884.

En 1903-1904, l'entrepôt des bagages et des marchandises fut annexé au bâtiment principal, cette annexe fut incendiée en 1914. Une aile temporaire remplaça cette structure en 1919. Un second incendie détruisit l'aile à nouveau et endommagea le bâtiment

principal en 1930. Un an plus tard, ce dernier fut remis en état et une nouvelle aile en brique fut ajoutée.

Depuis sa construction en 1901, le bâtiment principal a aussi connu quelques modifications: il fut repris en sous-œuvre (les fondations furent surhaussées) et son toit fut remplacé. Ce dernier était autrefois à croupes et surmonté d'un belvédère; en outre, aucune lucarne ne le perçait.

La gare de Lévis est un édifice de dimensions assez importantes, en bois, d'un étage sur rez-de-chaussée avec un étage sous les combles. Son plan est rectangulaire. Les murs recouverts d'un enduit de béton, sont percés de nombreuses ouvertures à arc surbaissé. La toiture, autrefois à croupes, est maintenant à pignon avec coupe-feu du côté sud-ouest, mais à conservé sa croupe à l'autre extrémité. Neuf lucarnes la percent, soit quatre sur chacun des longs pans et une sur la croupe. Elles sont à croupe et trapues; leurs versants sont retroussés.

La plus importante

La gare de Lévis était, au moment de sa

construction, la gare du Québec la plus importante hors de Montréal. Sa position clé (elle reliait Montréal aux Maritimes et desservait la ville de Québec) explique cette importance. Malgré le fait qu'elle ait été construite en bois, ses dimensions importantes et l'alignement serré de ses fenêtres la rapprochent des édifices commerciaux de la fin du XIX siècle. Son académisme est souligné par la forme des baies et les chaînes d'angle et était accentué par la présence du belvédère la surmontant. Sa disposition parallèle à la voie est cependant ty-

pique des petites gares rurales, alors que les gares plus importantes adoptent le plan en "T", à l'extrémité de la voie.

Au point de vue stylistique, la gare de Lévis se rapproche de quelques gares construites par la "Canadian Northern Railway" sensiblement à la même époque, notamment celles de Joliette et Lachute. Elle partage avec celles-ci une allure et des proportions semblables; ces dernières s'en distinguant cependant par le matériau, l'absence d'étage de comble, leurs nombreux pignons au-dessus des fenêtres de l'étage et un portique enveloppant d'importance réduite.

Le bâtiment est en soi intéressant, dit-on au ministère des Affaires culturelles. Malgré la simplicité de son volume et la stricte ordonnance des ouvertures, il projette

une image pittoresque, grâce à la présence des lucarnes, nettement inspirées de l'architecture traditionnelle, et du portique; la structure portante de celui-ci est en effet remarquable par sa finesse et sa richesse décorative. L'espace intérieur est traité dans l'esprit Beaux-Arts; la simple ordonnance et la hauteur des pièces, la définition des volumes et les détails décoratifs sont caractéristiques de cet esprit.

La gare, l'entrepôt des marchandises, le hangar et le portique forment un ensemble particulièrement intéressant, qu'il convient de préserver. La valeur architecturale de chacune des composantes, leur implantation et leur situation en justifient la conservation, selon la direction générale du patrimoine au ministère des Affaires culturelles du Québec.



La présente gare de Lévis.

Le Soleil, Gilles Pepin

Pensée du jour

"Le communisme et le capitalisme sont deux frères siamois, liés par le matérialisme."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

RESTAURANT CAFE D'EUROPE

les 9, 10 et dimanche le 11 janvier

- la croustade suédoise
- le velouté de volaille
- le crabe royal au poivre vert
- Riz créole, carottes glacées et fond d'artichaut
- le chariot des mille douceurs
- Café

Le tout \$4.35

27, Ste-Ange, Québec
692-3835

CENTRE D'AUBAINES

BEAUCOUP D'AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

Demandez votre carte de crédit "Centre-Plaqué Modernes"

PORTES de nos ancêtres fabriquées en pin solide	NOUVEAU SYSTEME DE VENTILATION Aston-Alc 2000 SPECIAL
Spécial	199⁹⁵
20" 61 ²⁵	2 x 3 x 8 pl. Economie .55
24" 73 ²⁵	2 x 4 x 8 pl. Economie .75
30" 86 ⁴⁵	2 x 3 x 8 pl. No 1 .69
32" 89 ⁹⁵	2 x 4 x 8 pl. No 1 1.23
	2 x 3 - Long. variées .07 pi. lin.
	1 x 2 - Epinette blanchie 4 faces .04 pi. lin.
	1 x 3 - Epinette blanchie 4 faces .06 pi. lin.
	1 x 4 - Epinette blanchie 4 faces .08 pi. lin.
LE ROBI COMBUSTION LENTE	COMPTOIR PREMOULE Choix de couleurs 3.69 pi. lin.
409⁰⁰	LAINE MINERALE R10 M.P. 152 ⁰⁰
	LAINE MINERALE R20 M.P. 308 ⁰⁰
CHEMINEE ISOLEE Sécurité approuvée U.L.C. et C.M.H.C.	STYROFOAM S.M. Feuille 2' x 8'
35% DE RABAIS	1" R5 3.99
	1 1/2 R7.5 5.99
	PORTE PREMONTEE 41 ⁹⁵ ch.
	24" - 30" - 32"

Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi, 8h à 17h30. Jeudi, vendredi, 8h à 21h. Samedi, 8h30 à 12h.

CONTRE-PLAQUÉS MODERNES INC. 1979

1177, BOUL. PIE XI SUD VAL-BELAIR 842-1911

CHARGEX VISA

Une robe d'une très grande élégance

En dentelle délicate, brodée de satin qui crée un joli effet de transparence. Un plissé soleil orne le col, les poignets ainsi que le bas de la jupe qui plonge en une large traîne. Un voile de tulle jaillit du charmant petit béguin de fleurs. Gr.: 5 à 15. Robe \$290.00

LOUSON

La mode de la mariée sur votre écran

Rivière-du-Loup - CIMT-TV 17h50 (le dimanche)

Québec - CFCM-TV 17h45 (le dimanche)

Jonquière - CKRS-TV 18h25 (le samedi)

275, St-Joseph est, Québec (Entre Dorchester et Caron)



Quatre ouvriers ont fait une chute à partir du 36e étage d'un édifice en construction, à Vancouver, à la suite de l'effondrement d'un échafaudage.

4 ouvriers tombent d'un 36e étage

VANCOUVER (PC) — Quatre travailleurs de la construction ont trouvé la mort, hier, en faisant une chute de plus de 110 mètres. Ils se trouvaient sur un échafaudage en brique qui s'est effondré, les projetant dans le vide. Ils ont fait une chute de 110 mètres, du haut des 36 étages d'un immeuble à bureaux en construction dans le centre ville de Vancouver.

Les travaux ont immédiatement été interrompus et la police a fait dégager les lieux. Un porte-parole de l'entrepreneur, la firme Dominion Construction Ltée, a indiqué que l'é-

difice demeurait solide. Cet édifice de \$60 millions sera le plus grand édifice à bureaux de Vancouver avec ses 65.000 mètres carrés d'espace à louer.

Les fonctionnaires municipaux du bureau du médecin légiste et ceux de la Commission de compensation des accidents de travail ont immédiatement commencé leur enquête sur cet accident, un des plus graves à survenir dans cette ville.

Les victimes ont été identifiées comme étant: Don Bavis, 34 ans, Yrho Mitrunen, 46 ans, Gunther Couvrux, 49 ans et Brian Stevenson, 21 ans.

Solidarité...

(Suite de la première page)

jorité et elle sera officiellement sanctionnée aujourd'hui.

Retrouvant son ton militantiste, Lech Walesa, président de "Solidarité", aurait présenté un compte rendu sombre des entretiens qu'il avait eus deux jours auparavant avec M. Jagielski, et il a prévenu ses partisans: "On essaie de nous démanteler doucement. Nous devons prendre conscience que 'Solidarité' constitue une épine dans le pied des autorités, et que les autorités ne nous désirent pas".

Même avant l'assemblée d'hier soir, la section de Varsovie de "Solidarité", qui a parfois contesté le leadership de Walesa, avait proclamé la semaine de cinq jours, et les mineurs de Silésie avaient également souligné qu'ils ne travailleraient pas cette fin de semaine.

Le régime de M. Stanislaw Kania, soumis à de nombreux assauts et pressé par l'Union soviétique de démontrer qu'il peut "normaliser" la situation dans le pays, a récemment adopté une attitude plus ferme contre les tentatives de "Solidarité" d'adopter des positions ouvertement politiques.

Autres heurts

La question des samedis "libres" n'est d'ailleurs pas la seule sur laquelle s'affrontent le gouvernement et "Solidarité". Les syndicalistes se plaignent du harcèlement des autorités. A Rzeszow, les négociations entre la commission gouvernementale et l'union locale de "Solidarité" ont été rompues parce que "les conditions fondamentales pour ces entretiens n'étaient pas remplies". Un porte-parole, M. Jan Wolinski, a expliqué que la commission gouvernementale, conduite par M. Stanislaw Ciosek, "ne peut prendre aucune décision et n'est pas autorisée à signer un quelconque accord".

Depuis le 29 décembre dernier, des agriculteurs et des ouvriers occupent un bâtiment administratif d'Ustrzynki, à 16 kilomètres de la frontière soviétique, pour réclamer que les autorités locales cessent de harceler les représentants locaux de "Solidarité".

Parallèlement, les employés de l'industrie du cinéma ont menacé de "déclencher l'état de préparation à la grève" si le ministère de la Culture ne les autorise pas à tourner un film sur l'occupation.

Par ailleurs, les étudiants de la faculté de droit de Lodz auraient menacé d'occuper les lieux demain. Ils ont formulé une trentaine de revendications, dont la présentation en public du film "Travailleurs 80", sur les grèves de Gdansk. Le film devait être diffusé dans les cinémas, mais il



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Séance d'information populaire

Devant la forte participation à l'assemblée d'information sur le budget 1981, les autorités municipales de Charlesbourg ont décidé de reprendre les discussions ce soir avec les contribuables qui n'ont pu assister à la représentation d'hier et qui veulent avoir des explications sur les fortes hausses de taxes anticipées.

avait été retiré sans explication à la veille de la première. Certains membres du parti affirment qu'il ne répond à aucun objectif social.

Il y a enfin toute la question des prisonniers pour délit d'opinion et toute celle de l'appréciation globale de la situation actuelle dans le pays.

Non à l'ONU

ZURICH (AP) — Les électeurs suisses sont maintenant opposés à l'entrée de leur pays aux Nations unies, selon le sondage le plus récent sur cette difficile question.

L'entrée aux Nations unies, qui est soutenue par les autorités fédérales, pourrait être soumise à une votation dans les deux années à venir.

Le PLQ voudrait améliorer le sort de l'anglais

MONTREAL (PC) — Le Parti libéral du Québec, s'il prend le pouvoir aux prochaines élections, entend permettre à tous les enfants dont les parents sont d'origine anglaise d'être éduqués dans cette langue.

C'est ce qu'affirme dans sa dernière livraison le quotidien La Presse qui a obtenu un document devant être soumis aux 350 participants du prochain conseil général du parti, les

17 et 18 janvier à Québec.

Cette nouvelle politique prévoit par ailleurs que l'affichage pourra se faire dans une autre langue que le français, que les services gouvernementaux seront dispensés aux citoyens anglophones dans leur langue, et que les professionnels immigrés au Québec ne seront plus tenus de se soumettre à des tests de connaissance du français pour pouvoir exercer leur profession.

Une excursion...

(Suite de la première page)

enregistrée et lui ont par la suite annoncé que son épouse avait été impliquée dans un accident.

Lorsque l'homme voulut savoir si l'affaire était grave, s'il y avait des blessés, l'agent qui était au téléphone lui annonça avec précautions que sa femme était morte et qu'il y avait six autres victimes.

Les policiers du poste de Sept-Îles durent continuer la conversation téléphonique, l'homme ayant été rendu muet par l'émotion. Il a été ramené à Québec hier soir, en compagnie d'un confrère dont l'épouse était également du nombre des victimes.

Route très glissante

Au moment de l'accident, hier matin, le boulevard Sainte-Anne avait été rendu très glissant par la neige qui tombait depuis plusieurs heures.

Le camion-remorque, qui circulait en direction est-ouest, est allé heurter une automobile en stationnement pour s'arrêter contre une galerie, après l'impact.

Il était conduit par M. Gaëtan Duclos, de la rue du même nom, à Saint-Tite-des-Caps. Le véhicule appartient à la compagnie de transport Duclos, propriété du père du conducteur. Le jeune homme s'en est tiré sans blessure sérieuse, mais a subi un très violent choc nerveux.

Selon le rapport des policiers, la remorque a heurté la wagonnette Dodge en dérapage comme un fouet. Le moteur du petit véhicule a été

projeté à une soixantaine de pieds du lieu de l'impact.

Pas de papiers

Le travail des agents Gilles Dionne et Roger Laliberté, du poste de la SQ à Sainte-Anne-de-Beaupré, chargés de l'enquête, a été compliqué par le fait qu'aucune des sept victimes ne portait de pièces d'identité.

Les recherches pour trouver le nom des mortes ont commencé avec les seuls papiers d'immatriculation de la petite Dodge. Par recoupements, les agents sont par la suite parvenus à établir les identités.

Après l'Autriche...

(Suite de la première page)

La suite

Après le Nigeria, M. Trudeau visitera le Sénégal, puis franchira l'Atlantique pour visiter le Brésil et le Mexique, avant de revenir à Ottawa, le dimanche 18 janvier.

Toutefois, un journal de Buenos Aires, le "Clarín", écrivait hier que M. Trudeau fera une visite officielle de 24 heures en Argentine.

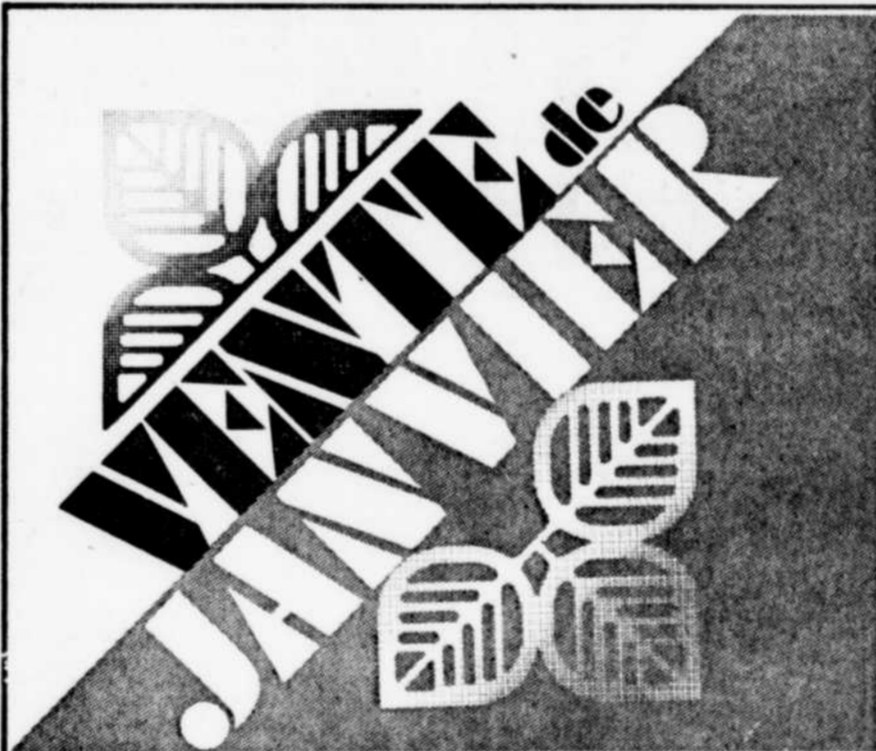
Citant des sources gouvernementales, le journal argentin précise que M. Trudeau doit arriver le 13 janvier à Buenos Aires pour être reçu par le président Jorge Videla.

Aide à l'étranger

Le premier ministre Trudeau a d'autre part déclaré qu'en dépit d'un engagement visant un dialogue entre pays pauvres et pays riches, il est peu probable que le Canada accroisse sa proportion à l'aide à l'étranger.

Il a ajouté s'entendre avec le chancelier Bruno Kreisky sur le fait que l'avancement du dialogue signifie davantage que persuader les pays bien nantis de donner plus aux pauvres. Selon lui, cela implique d'aider les pays en voie de développement à s'ériger une base économique de façon à ce qu'ils s'aident eux-mêmes.

M. Trudeau a conclu que des changements fondamentaux dans l'ordre économique mondial sont nécessaires pour donner au Tiers-monde un plus important pouvoir de décision.



vente de robes de nuit



Robes de nuit en flanellette, imprimé fleurs ou carreaux. Détails de finitions. Régulier jusqu'à \$16.

\$9.99

la maison **simons**

vente de vêtements de ski importés d'Europe



notre collection d'importations Skimer, Colmar et Lafont est en solde. Importée de France et d'Italie.

\$299.95

la maison **simons**

vente de manteaux en duvet



Manteaux en popeline ou nylon chaudement doublé de 80% duvet et 20% plumes aquatique. Modèles réversible. Régulier jusqu'à \$160.

\$119.95

la maison **simons**

vente de chandails twik \$9.99

Pulls en shetland ou en bouclé, sous pulls en coton/polyester en acrylique. Régulier jusqu'à \$20.

vente de bijoux réduction jusqu'à 50%

Plusieurs groupes de bijoux en or et en pierres semi-précieuses, perles et or.

vente de gants doublés \$18.99

Gants en agneau fin, peau de porc ou en suède. Tous chaudement doublés.

la maison **simons**

vente de bas aux genoux \$2.29

Tricots unis, rayés, cotelés ou à mailles fantaisies. Coloris modes. Régulier jusqu'à \$3.75

vente d'accessoires de ski réduction jusqu'à 40%

Notre collection de tuques, gants, mitaines, chaussettes, sous-vêtements est réduite jusqu'à 40%.

vente de robes twik réduction jusqu'à 50%

Robes chemisiers, chasubles et robes chandails.

la maison **simons**

le mot du jour
C'est le cas
 Après un long silence sur le sujet des locutions adverbiales qui sont invariables, il faut en parler de nouveau. Le dernier accroc a été commis avec la locution "en tout cas" qui ne s'écrit jamais "en tous cas".
Pierre BELLEAU

La Quotidienne
 Tirage de mercredi
2-1-9
LOT-O-SELECT
1-8-2-3
 Informations: 643-8990

LE SOLEIL
 SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
 647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
 Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
 647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

jeudi

Le PLQ veut améliorer le sort de l'anglais

Le Parti libéral du Québec voudrait modifier la loi 101 afin de permettre à tous les enfants d'origine anglaise d'être éduqués dans leur langue.

page A-2

Congédié pour avoir conclu à la nocivité du Valium

Un médecin montréalais, le Dr Horrobin affirme avoir été congédié de l'Institut de recherches cliniques de Montréal pour avoir laissé entendre que le Valium pouvait promouvoir des tumeurs.

page A-3

L'EST DU QUÉBEC

Pas de cours avant la fin du mois à la polyvalente de Rimouski

page A-5

Les otages

"L'écart entre les Etats-Unis et l'Iran semble s'amenuiser mais de graves problèmes restent à régler", a soutenu le négociateur en chef des Américains quelques instants avant de partir précipitamment pour l'Algérie.

page C-1

Zonage et garderie

La présidente de l'Office des services de garde à l'enfance, Mme Lizette Gervais, rappelle aux municipalités que le zonage d'un secteur ne peut empêcher l'établissement d'une garderie.

page B-8



La retraite pour Esposito

Le vétéran joueur de centre Phil Esposito a peut-être disputé son dernier match dans la Ligue nationale de hockey. La direction des Rangers convoque la presse aujourd'hui et tout indique qu'elle dévoilera les nouvelles attributions d'Esposito avec l'équipe.

page B-2

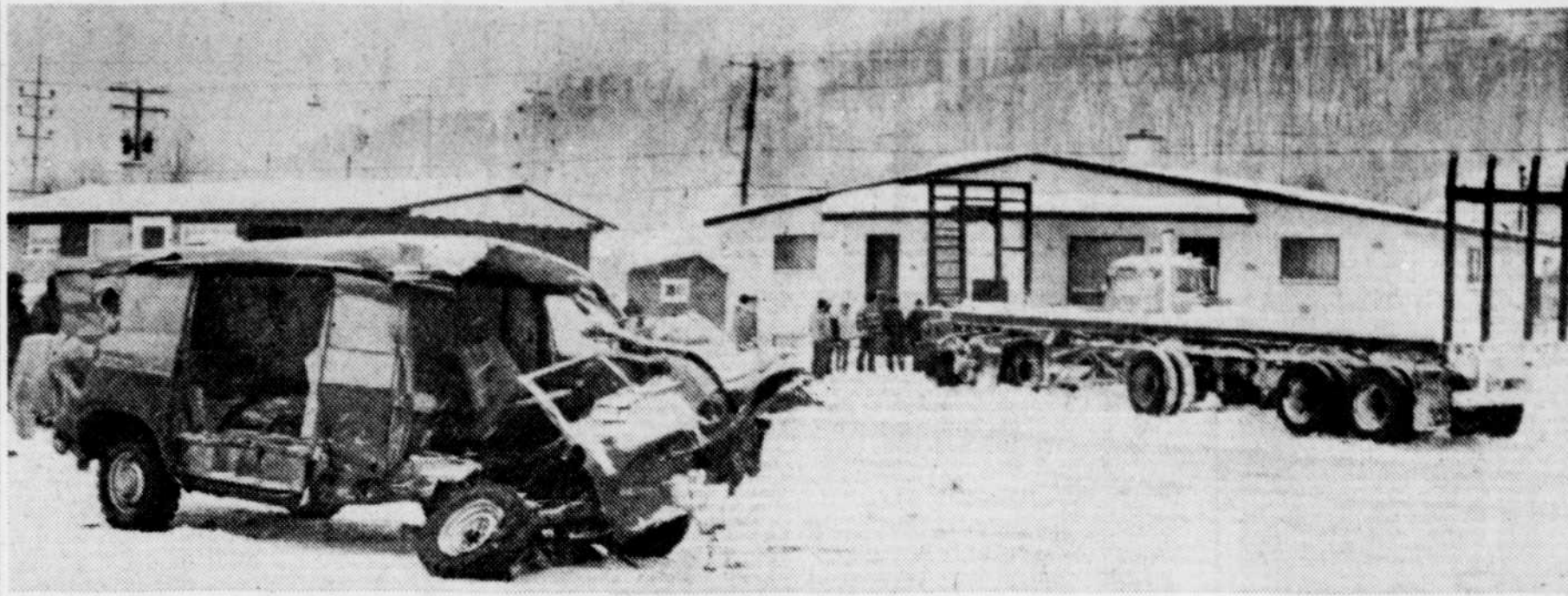
Fermez la porte, les prisonniers ont froid...

GREAT YARMOUTH (AFP) — Onze prisonniers qui s'étaient évadés de la prison de Great Yarmouth, est de l'Angleterre, après avoir découvert que leurs cellules n'étaient pas fermées sont retournés volontairement sous les verrous en raison du froid qui régnait dehors, apprend-on mercredi de source policière.

Les cellules avaient été laissées ouvertes par raison humanitaire, en raison du surpeuplement de l'établissement.

Quatre prisonniers ont toutefois préféré la liberté à la quiétude d'une prison chauffée. La police a indiqué qu'ils n'étaient pas dangereux.

Quant aux onze trileux, ils ont été récompensés par une généreuse double portion pour leur petit déjeuner.



Le Soleil, Gilles Lafond

La camionnette occupée par les sept femmes s'est immobilisée d'un côté de la route, tandis que le camion-remorque qui l'a fauchée a heurté une voiture en stationnement et endommagé une galerie de l'autre côté du chemin.

Sept femmes tuées à Sainte-Anne-de-Beaupré

Une excursion de ski tourne à la tragédie

par Michel TRUCHON

Les sept victimes de l'accident de la route survenu hier matin à Sainte-Anne-de-Beaupré sont des femmes de Charlesbourg (six) et de Beauport (une) qui se rendaient au Mont

Sainte-Anne pour une excursion de ski de fond.

L'identité des victimes n'avait pas été divulguée la nuit dernière, plusieurs familles n'ayant pas encore été prévenues de la tragédie. L'identification des corps devait se faire à 9h30 ce matin à la morgue provinciale, sur la rue Sempé, où les cadavres ont été transportés en soirée hier.

La collision s'est produite un peu après 9h30 hier matin, sur le boulevard Sainte-Anne, à environ un kilomètre à l'ouest des limites de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Selon la Sûreté du Québec, une camionnette de marque Dodge de l'année 1977, de couleur bleue, occupée par les sept femmes, aurait dérapé pour couper la route à un camion-remorque qui venait en sens inverse.

Le conducteur du mastodonte aurait tout fait pour immobiliser son véhicule, mais la remorque a dérapé, fauchant la camionnette. Le petit véhicule a été démolé, ses occupants étant projetées à l'extérieur. L'une d'entre elles a été retrouvée sur la chaussée, en bordure de l'accotement, tandis que les six autres sont restées coincées sous le fardier.

Six d'entre elles ont été tuées sur le coup tandis que la septième était déclarée morte à son arrivée à l'hôpital.

Cette collision est l'une des plus tragiques à survenir dans la région de Québec depuis plusieurs années. Si l'on fait exception des accidents d'autobus, c'est en effet la première fois depuis plus de 15 ans qu'une collision entre deux véhicules fait autant de victimes.

Beauport et Charlesbourg
Six des sept victimes sont des mères de famille de Charlesbourg-Est et la septième de Beauport. C'est cette dernière qui conduisait la wagonnette Dodge, propriété de son mari.

Les agents de la Sûreté du Québec ont réussi à rejoindre le propriétaire du véhicule, en voyage d'affaires à Sept-Îles. Les policiers lui ont d'abord demandé s'il était celui au nom duquel la camionnette était

(Suite à la page A2, 1re col.)

autres textes et photos, page A-3



Le Soleil, Gilles Lafond

La violence de l'impact fut telle que tout l'avant du véhicule fut complètement démolé, les occupantes projetées à l'extérieur.

Solidarité défie le gouvernement polonais

VARSOVIE, Pologne (d'après NYTNS, AP, AFP et UPI) — Mettant au défi la direction communiste polonaise, direction assaillie de toutes parts, les délégués du syndicat indépendant "Solidarité" ont proclamé unilatéralement hier soir la semaine de travail de cinq jours commençant dès samedi.

Après des débats orageux à son quartier général de Gdansk, l'audacieuse commission nationale du syndicat a déclaré que le samedi était jour de congé et a insisté pour que les charges de travail ne soient pas accrues, que les salaires ne soient pas réduits et pour que les autres congés ne soient pas restreints.

Alors que les représentants de "Solidarité" discutaient avec aplomb d'un grand nombre de points litigieux, le vice-premier ministre Mieczyslaw Jagielski lançait un vibrant appel à la télévision nationale pour l'acceptation des propositions gouvernementales, soit deux samedis "libres" par mois, ou une plus lourde charge de travail pour compenser pour les samedis de congé.

"La question de la durée du temps de travail est d'une grande importance, et elle est reliée à notre situation économique très difficile".

de dire M. Jagielski, qui a négocié les accords historiques de Gdansk, qui sanctionnaient le premier syndicat indépendant dans un Etat communiste. "Dans aucun Etat socialiste les samedis de congé n'ont été institués d'un seul coup. Dans les Etats occidentaux, ils n'ont pas non plus été institués d'un seul coup. Nous voudrions accorder tous les samedis de congé dans une perspective de cinq ans."

"Nous devons stabiliser notre économie et examiner si nous pouvons faire face aux conséquences d'un changement rapide dans la durée du temps de travail", de souligner M. Jagielski, qui exprimait l'espoir d'une "compréhension" et d'un "accord".

Nouvelle confrontation?

Mais la décision d'hier soir de "Solidarité" — stimulée par la conviction que le régime a renié la promesse antérieure d'une semaine de cinq jours — semblait conduire le syndicat vers une autre confrontation avec l'Etat. La résolution a été approuvée à une confortable ma-

(Suite à la page A2, 3e col.)



Après l'Autriche, Trudeau rate sa visite en Algérie

(D'après AFP, UPC et PC) — Le premier ministre Trudeau doit s'envoler aujourd'hui vers le Nigeria et pourra ainsi entamer sa tournée internationale que dame nature a réduite de six à quatre pays.

Il s'entretiendra avec le chef de l'Etat, le président Shagari, assistera à un banquet officiel offert par le président et rencontrera des hommes d'affaires canadiens.

La tournée de M. Trudeau accuse un retard de quatre jours à cause d'une tempête de neige qui l'a retenu dans les Alpes autrichiennes. Le délai a eu pour conséquences l'annulation des deux jours de discussions avec le chancelier autrichien Bruno Kreisky et des deux autres jours de discussions et de dîners officiels en Algérie.

Le premier ministre a brièvement rencontré les journalistes à Salzbourg où il avait été amené après avoir quitté Lech en hélicoptère. De Salzbourg, lui et sa délégation se sont envolés vers la base des Forces armées canadiennes à Lahr pour y passer la nuit.

Son hélicoptère a été détourné vers la base canadienne après que les autorités al-

gériennes eurent déclaré qu'il était trop tard pour sauver la visite.

MM. Trudeau et Kreisky se sont entendus lors d'un entretien téléphonique quant à l'opportunité de se rencontrer plus tard cette année et l'Algérie a aussi fait savoir qu'elle tenait à ce que la visite soit reprise plus tard même si M. Trudeau a déclaré qu'il se pouvait bien que ce soit impossible cette année.

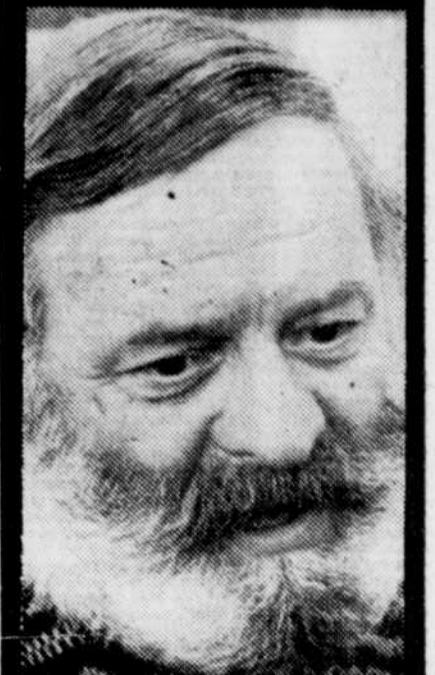
M. Kreisky et le président algérien Chadli Bendjedid sont deux figures dominantes dans le dialogue Nord-Sud entre les pays riches et pauvres, une question chère à M. Trudeau et la raison principale de son voyage.

Ainsi, l'annulation de la visite en Algérie réduit la portée de la tournée internationale du premier ministre Trudeau, aussi bien au chapitre de l'accroissement des échanges commerciaux que de la relance du dialogue Nord-Sud.

L'Algérie est une nation influente, tant dans le monde arabe qu'en Afrique, et l'instauration d'un nouvel ordre mondial est à la base de sa politique étrangère.

(Suite à la page A2, 2e col.)

Il part rebâtir El Asnam



Le Soleil, Jean Vallières

M. Martin Busque, chef mécanicien de Saint-Georges de Beauce, est au nombre des 350 Québécois qui iront reconstruire la ville dévastée d'El Asnam, en Algérie. Les premiers départs auront lieu dans une douzaine de jours.

page B-6

sommaire

Annonces classées	C-5 à C-12
Arts et lettres	C-2 à C-4
Bandes dessinées	A-4
Bridge	C-12
Carrières et professions	B-7
Décès	C-13
Economie-finances	A-12 à A-14
Feuilleton	C-4
Horoscope	C-6
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	C-5
Mots croisés	C-6
Où aller à Québec	C-4
Page documentaire	A-7
Patron	C-11
Pierre Champagne	A-11
Sport	B-1 à B-6
Télévision	C-13 et C-3

météo

Ensoleillé, vent d'ouest de 50 km/h, poudrière. Maximum de moins 12 à moins 20. Demain: ensoleillé et froid.

les détails, page C-5